

LE RÈGLEMENT

Toute inscription au TREG® 2027 implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

Tous les concurrents sont également invités à lire avec attention les conditions générales de vente et notre politique de confidentialité accessibles sur le site www.le-treg.com

1.1 : ÉPREUVES

Le **TREG®** est une course à pied nature de longue distance, empruntant des terrains désertiques sablonneux ou pierreux très variés. La distance phare de cet événement est d'environ 200 km, pour environ 2 500 mètres de dénivelé positif. Le lieu du départ et d'arrivée se situe au Tchad dans la région de l'Ennedi.

Le **TREG®** peut se dérouler **en 2 modalités au choix du participant** :

- En une seule étape non-stop sur 3 distances possibles au choix : 200km, 100km ou 50km en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre
- En 5 étapes (une étape par jour) d'une distance variable entre 22km et 58km.

En modalité « non-stop », 3 courses de distances différentes sont mises en place :

– Le **TREG®** dont la distance est d'environ 200 km, pour environ 2 500 mètres de dénivelé positif, se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 72 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait à partir d'un GPS (fourni par l'organisation). Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents.

Le départ sera donné le mardi 19 janvier 2027 à 07 h 00.

– Le **Half TREG®** dont la distance est d'environ 100 km, pour environ 1 300 mètres de dénivelé positif, se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 35 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait également à partir d'un GPS fourni par l'organisation. Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents.

Le départ sera donné le mardi 19 janvier 2027 à 07 h 00.

– Le **TREG® Marathon** dont la distance est d'environ 50km, pour environ 600 mètres de dénivelé positif, se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 18 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait également à partir d'un GPS fourni par l'organisation. Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents.

Le départ sera donné le mardi 19 janvier 2027 à 07 h 00.

En modalité « étapes », 5 étapes sont mises en place selon les distances et déroulés suivants :

- Etape 1 - Bamena - 22km - lundi 18/01/2027
- Etape 2 - Archei - 38km - mardi 19/01/2027
- Etape 3 - Elephant - 47km (boucle) - mercredi 20/01/2027
- Etape 4 - Aloba - 28km - jeudi 21/01/2027
- Etape 5 - Djoulia - 58km - vendredi 22/01/2027

Le **TREG®** est organisé par la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION, en charge de la partie « Séjour & Course » et de la partie « Voyage » à l'intérieur du Tchad. Les vols à destination de N'Djaména sont à organiser par le concurrent sauf accord contraire avec l'organisateur qui pourra s'en occuper sur demande expresse du concurrent. La SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION proposera alors un devis spécial pour cette démarche.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

Programme (sous réserves des vols intérieurs mis en place pour se rendre dans l'Ennedi) :

- **Vendredi 15 janvier** : Rendez-vous à N'Djaména à l'hôtel choisi pour le rassemblement des concurrents.
- **Samedi 16 janvier** : Départ matinal par vol intérieur vers l'Ennedi. Réception par les autorités. Transfert en 4x4 vers le camp de base du TREG®. Arrivée dans l'après-midi – Installation puis nuit au camp de base du TREG®.
- **Dimanche 17 janvier** : Vérifications technique et médicale – Formation Balise et GPS – Briefing des courses.
- **Lundi 18 janvier** : Départ de l'étape 1. Fin des vérifications technique et médicale pour les courses non stop
- **Mardi 19 janvier au Vendredi 22 janvier** : Déroulement des courses : le TREG®, le Half TREG® et le TREG® Marathon et déroulement des étapes 2 à 5. Les coureurs déjà arrivés des courses non-stop pourront suivre les autres concurrents ou visiter des sites naturels grâce aux véhicules et guides mis à leur disposition.
- **Samedi 23 janvier** : Journée libre – Visites diverses (Guelta Archeï, Peintures rupestres...) - Remise des Trophées - Soirée de clôture.
- **Dimanche 24 janvier** : Départ matinal en 4x4 pour l'aéroport pour le vol retour intérieur vers N'Djaména. Dîner de groupe à N'Djaména

Une ou plusieurs extensions pour se rendre sur des sites d'exception du Tchad (Lacs d'Ounianga, Pars de Zakouma, ..) pourront être proposée sur demande des concurrents par l'agence locale partenaire Toumay Voyages. Dans ce cas, le vol intérieur retour vers N'Djaména ne sera pas accessible pour les personnes ayant commandé une extension.

1.2 : PARTICIPATION

Pour les concurrents inscrits à la modalité « non-stop » :

- Le **TREG®** est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2009 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail longue distance (> 80 km) fortement conseillée.
- Le **Half TREG®** est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2009 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail (> 40 km) fortement conseillée.
- Le **TREG® Marathon** est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2009 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de course d'endurance (> 21 km) fortement conseillée.

Pour les concurrents inscrits à la modalité « étapes » :

- L'épreuve par étapes est ouverte à toute personne, homme ou femme, née en 2009 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail moyenne distance (> 30 km) fortement conseillée.

Par mesure dérogatoire, les personnes nées en 2011 ou 2010, seront autorisées à participer à l'épreuve moyennant la signature par les parents d'une décharge stipulant expressément qu'ils prennent l'entière responsabilité de l'engagement du concurrent mineur à la course et qu'ils s'engagent à l'accompagner tout au long de l'épreuve.

1.3 : TRAIL AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Le principe de course individuelle en autosuffisance est la règle pour toutes les courses de type **TREG®**. Sur le parcours, des zones de ravitaillement positionnées tous les 20 à 30 kilomètres environ sont approvisionnées en eau pour le remplissage des bidons ou poches à eau dans la limite de 3 à 4 litres/personne selon les zones de ravitaillement.

Chaque coureur doit veiller à disposer :

– au départ d'une épreuve non-stop ou par étape, de la quantité d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée en autosuffisance alimentaire sur la distance de la course choisie :

- le TREG® : 72 h maxi, soit 6 000 calories obligatoires ;
- le Half TREG® : 35 h maxi, soit 3 000 calories obligatoires ;
- le TREG® Marathon : 18 h maxi soit 1 500 calories obligatoires ;
- pour chaque étape : 1500 calories au départ de l'étape

– au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant et ce avec un minimum de 2 litres d'eau embarqués et 3 litres au maximum.

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des Points de Contrôle (PC's) prévus à cet effet.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

1.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions climatiques de l'épreuve peuvent être difficiles (nuit, chaleur, vent de sable...). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

Pour s'inscrire au **TREG®**, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum un trail longue distance de 80 km.

Pour s'inscrire au **Half TREG®**, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum un trail de 40 km.

Pour s'inscrire au **TREG® Marathon ou à la modalité en étapes**, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum une course d'endurance d'au moins 21 km.

Un certificat médical de moins d'un an est demandé à tous les coureurs ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de deux ans (pour tous les coureurs ayant moins de 40 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge) ;
- épreuve d'effort de moins de trois ans pour tous les coureurs de plus de 40 ans.

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 31 décembre 2026, par mail à i.paucot@le-treg.com.

Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus. De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

1.5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation aux différentes courses de type **TREG®** entraîne *de facto* l'acceptation sans réserve du présent règlement publié par l'organisation, consultable sur le site Internet www.le-treg.com et envoyé sur votre messagerie personnelle.

1.6 : NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Pour sa 8ème édition, le nombre de concurrents engagés sur les épreuves du **TREG®** est limité à 100 personnes, coureurs et accompagnants compris.

1.7 : INSCRIPTION

Les inscriptions de coureurs et marcheurs ainsi que des inscriptions d'accompagnants sont également possibles.

Il est précisé que l'événement ne pourra se dérouler que s'il y a au moins 30 concurrents (coureurs + marcheurs) inscrits à l'événement quelle que soit la course.

Le versement de la 1^{ère} échéance garantit la réservation du dossard pour la course choisie.

En cas d'annulation par nos soins pour quelque raison que ce soit, les sommes versées seront intégralement reversées au concurrent inscrit.

Les concurrents engagés comme marcheurs seront classés à part spécifiquement (sur la base des kilomètres parcourus) et auront la possibilité de réaliser tout ou partie seulement des étapes chaque jour. L'organisation des sections à parcourir par les marcheurs sera déterminé chaque veille au soir pendant les jours de courses entre les marcheurs et l'organisation.

Le montant de l'inscription est indiqué ci-dessous :

INSCRIPTION COUREUR OU MARCHEUR

PRIX TOTAL : 2 750€ (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription :	750 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 septembre 2026 :	1 000 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 décembre 2026 :	1 000 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

NB : des conditions spéciales de paiement sont possibles sur demande auprès de l'organisation à concurrents@le-treg.com pour des inscriptions avant le 30 juin 2026.

LE PRIX D'INSCRIPTION COMPREND :

- les vols intérieurs A/R pour les inscrits au départ de N'Djaména vers l'Ennedi;
- la participation à l'une des épreuves du TREG® Ennedi quelle que soit la modalité ;
- tous les repas pendant la semaine hormis votre alimentation pendant la course ;
- tous les transferts routiers pendant le voyage au Tchad
- l'hébergement pendant les transferts au Tchad hormis les nuits à N'Djaména;
- les visites des sites ou le suivi de la course quand le concurrent n'est plus en course ;
- les GPS pour la navigation;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 26) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;
- une dotation spéciale pour tous les finishers du **TREG®**
- une dotation souvenir pour tous les participants à l'événement

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- les vols internationaux de et vers N'Djaména ;
- Les nuits d'hôtels à N'Djaména à l'arrivée et au départ du Tchad
- les frais personnels ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.

Les inscriptions d'accompagnants de coureurs sont aussi possibles selon des conditions spécifiques. Ils pourront à leur choix suivre la course ou bien visiter les sites du parcours. Les pages suivantes présentent les tarifs et conditions d'inscription des accompagnants.

INSCRIPTION ACCOMPAGNANT

PRIX TOTAL : 1 950€ (forfait « Séjour & Course » de 1 950 €).

Échéancier :

À l'inscription :	600	€	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 septembre 2026 :	700	€	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 décembre 2026 :	650	€	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

LE PRIX D'INSCRIPTION COMPREND :

- les vols intérieurs A/R pour les inscrits au départ de N'Djaména vers l'Ennedi;
- tous les transferts routiers pendant le voyage au Tchad
- tous les repas pendant la semaine
- l'hébergement pendant les transferts au Tchad hormis les nuits à N'Djaména;
- les visites des sites ou le suivi de la course ;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 26) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;
- une dotation spéciale pour tous les participants

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- les frais personnels ;
- les vols internationaux de et vers N'Djaména ;
- Les nuits d'hôtels à N'Djaména à l'arrivée et au départ du Tchad
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.

Les pré-inscriptions se font en ligne à partir du 1^{er} mars 2026 sur le site Internet de l'épreuve www.le-treg.com et la fin des inscriptions est fixée au 15 décembre 2026 si le nombre maximal de participants n'est pas atteint.

Les documents nécessaires à l'inscription que vous avez choisie (coureur et/ou accompagnant) devront être dûment complétés et renvoyés par courrier à l'adresse :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

Ils pourront être téléchargés sur www.le-treg.com

Les paiements se font par virement aux coordonnées bancaires suivantes :


CAISSE D'ÉPARGNE
CE ILE DE FRANCE
Relevé d'Identité Caisse d'Epargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	00600	08000891719	39	CE ILE DE FRANCE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1751	5006	0008	0008	9171	939
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **TAO**

RUEIL MALMAISON CENTRE
8 BIS RUE DE MAUREPAS
92500 RUEIL MALMAISON
TEL : 01.71.09.61.21

5 AV MARMONTEL
92500 RUEIL MALMAISON

ou par chèque, envoyé par courrier à l'adresse suivante :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 Rueil Malmaison

Le certificat médical devra être adressé à l'organisation au plus tard le 31 décembre 2026 à l'adresse mail suivante : i.paucot@le-treg.com

ou à l'adresse postale :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Une confirmation de bonne prise en compte de votre inscription vous sera adressée par mail ainsi que la bonne prise en compte définitive de celle-ci lorsque vous vous serez acquitté de toutes les échéances de paiement.

Nous vous invitons à consulter nos conditions générales de vente accessibles sur le site www.le-treg.com .

1.8 : PARRAINAGE

Il est possible de parrainer d'autres concurrents en les faisant s'inscrire grâce à vous. Pour chaque parrainage confirmé dont vous êtes l'initiateur, une déduction de 100 € sur votre prochaine échéance sera appliquée (ou un remboursement de 100 € vous sera consenti si vous avez tout réglé au moment du parrainage).

Un parrainage confirmé est acquis lorsque le concurrent parrainé a réglé la première échéance de son inscription. Vous pouvez parrainer autant de concurrents que vous le souhaitez et cette déduction est cumulative. Chaque parrainage devra être formalisé par une fiche de parrainage renseignée et signée par le coureur parrainé.

1.9 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre participation au **TREG®**, vous devrez en informer TRAIL AFRICA ORGANIZATION par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

La date de réception de la lettre par **TREG®** sera retenue comme date d'annulation pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation, des frais d'annulation vous seront comptabilisés selon le barème suivant :

- avant le 30 septembre 2026, les frais d'annulation seront de 80 €
- entre le 1^{er} octobre 2026 et le 15 décembre 2026, les frais d'annulation seront de 850 €
- entre 30 et 21 jours du départ, les frais d'annulation seront de 35 % du montant de l'inscription
- entre 20 et 14 jours du départ, les frais d'annulation seront de 50 % du montant de l'inscription
- entre 13 et 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 75 % du montant de l'inscription
- à moins de 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 100 % du montant de l'inscription

Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

1.10 : ÉQUIPEMENT POUR LE TRAIL

1.10.a : POUR LES PARTICIPANTS AUX EPREUVES DU **TREG®**

CES MATÉRIELS SONT À FOURNIR PAR LE COUREUR :

Obligatoire (contrôle inopiné tout au long du parcours) :

- sac à dos ;
- poche à eau et/ou gourde ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...)
- coupe-vent à la taille du coureur ;
- boussole
- briquet
- couteau avec une lame minimum de 5cm
- miroir de signalisation 6 cm de diamètre ;
- un sifflet ;
- lampe frontale et pile de rechange ;
- 6 000, 3 000 ou 1 500 calories d'alimentation selon la course.

Ainsi que le pack médical concurrent obligatoire composé de :

- pansements (Méfex, ou Elasto, ou pansement adhésif type Urgo) ;
- un désinfectant (type Biseptine ou Bétadine Dermique) ;
- 1 bande élastique pour strapping de 1,50 mètre sur 6 ou 8 cm ;

- paracétamol (type Doliprane) : 5 comprimés de 1 g ;
- antispasmodique (type Spasfon) : 6 comprimés ;
- antidiarrhéique (type Tiorfan) : 6 gélules ;
- antivomitif : (Primpéran ou Vogalène ou Motylioc) : 6 comprimés
- crème solaire ;
- 1 couverture de survie 2,20 m x 1,40 m ;
- comprimés de sel (20 grammes) : 1 boîte.

Il est par ailleurs conseillé de s'équiper de :

- 1 seringue de 2 mL ;
- 1 aiguille sous-cutanée ;
- 1 paquet de 5 compresses stériles ;
- 1 pipette d'Eosine ;
- 1 paire de ciseaux ;
- 1 tube de crème contre les brûlures (crème hydratante) ;
- 1 tube de Vaseline ou Bépanthène (pour les parties irritées) ;
- 1 tube de VIT A (pour sécheresses des muqueuses, lèvres, nez...) ;
- 5 pipettes de sérum physiologique (pour le sable dans les yeux).

Cette liste exhaustive sera réduite pour les participants à la modalité par étapes et sera communiquée en temps utiles aux inscrits de cette modalité.

MATÉRIEL FOURNI PAR L'ORGANISATION :

- un GPS portable avec piles de rechange (à rendre après l'épreuve) ;
- une balise satellite (à rendre après l'épreuve) avec fonctions d'alerte ;
- eau chaude fournie sur le bivouac et les PC's ;
- tente et matelas à chaque PC

TRES FORTEMENT RECOMMANDE :

- foulard de protection contre le vent de sable ;
- guêtres de protection contre le sable au niveau des chaussures

1.10.b : POUR TOUS LES PARTICIPANTS AU VOYAGE DANS L'ENNEDI

CES MATÉRIELS SONT À FOURNIR PAR LES PARTICIPANTS :

- sac de couchage
- lampe frontale ;
- crème solaire ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...)
- une polaire ou équivalent.

1.11 : CERTIFICAT MÉDICAL

La participation à l'une des épreuves du **TREG®**, épreuve en environnement inhabituel nécessite, en plus d'un entraînement adapté, une bonne santé au moment de votre participation.

Un certificat médical de moins d'un an est demandé à tous les coureurs ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- **un électrocardiogramme au repos** datant de moins de deux ans avant le départ de la course qui ne présentait aucune anomalie pour les coureurs ou marcheurs inscrits à la course de **50 km ou à la modalité par étape ou qui ont moins de 40 ans**
- **une épreuve d'effort** datant de moins de deux ans avant le départ de la course qui ne présentait aucune anomalie pour les coureurs inscrits à la course de **100 ou 200 km et qui ont plus de 40 ans**,

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 31 décembre 2026, par mail à i.paucot@le-treg.com . Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

Il est important que vous preniez le départ des épreuves du **TREG® Ennedi** en parfaite condition physique car un mal latent peut s'aggraver fortement dans les conditions extrêmes de l'épreuve, et rendre encore plus difficiles les secours. Le concurrent s'engage à informer impérativement l'équipe médicale de tout problème de santé, même bénin, qu'il a rencontré.

1.12 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET MÉDICALES

Les vérifications techniques et médicales auront lieu les dimanche 17 ou lundi 18 janvier selon l'épreuve sur le lieu d'hébergement. Chaque concurrent devra présenter à l'organisation son équipement obligatoire à savoir son matériel pour la course et sa trousse médicale.

Tout coureur n'étant pas en possession de la totalité de son équipement obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision et sans remboursement des frais engagés.

1.13 : DOSSARDS

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

1.14 : BALISES SATELLITES POUR LA SECURITE ET LE CHRONOMETRAGE

Lors de la remise des dossards une balise satellite est remise individuellement à chaque coureur pour permettre le chronométrage et la sécurité personnelle. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la balise. Le coureur ne pourra pas être suivi par satellite, ni chronométré dans les cas suivants :

- non port de la balise ;
- non allumage de la balise
- perte de la balise ;
- dégradation de la balise ;
- port de la balise non conforme.

Le concurrent s'engage :

- à assister au briefing d'utilisation de la balise satellite-
- à emporter avec lui pendant la course, la balise satellite allumée en permanence et dans son sac,
- à emporter le mémo d'utilisation de la balise remis par l'organisateur.

Le concurrent est aussi parfaitement informé que sa position ne pourra pas être connue de l'organisation si ce dernier reste de façon prolongée dans une grotte, une caverne ou un canyon étroit. Pour être localisé, le concurrent devra être en visibilité des satellites sous un ciel largement visible.

1.15 : BAGAGES COUREURS

Chaque concurrent amène son propre sac de voyage destiné à ses affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilette...) et le cas échéant le sac pour la course. Le poids total de vos bagages ne pourra pas excéder 20 kg pour votre sac principal et 5 kg pour votre bagage à main. Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeurs. Les bagages sont sous la responsabilité des participants pendant toute la durée du séjour. Il est conseillé de ne rien laisser de visible dans sa yégué (tente locale) en particulier les téléphones portables.

1.16 : POSTES DE CONTRÔLE ET DE SECOURS

Sur le parcours, les coureurs devront obligatoirement passer aux points de contrôle (PC's) situés tous les 20 à 30 km environ sur le parcours.

Ces postes de contrôle auront plusieurs fonctions :

- ils permettront le ravitaillement en eau des concurrents (dans la limite de 3 ou 4 l / personne) ;
- ils permettront le repos des concurrents avec des matelas permettant de se reposer ;
- ils permettront le secours des concurrents grâce à des moyens médicalisés.

1.17 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Un médecin et un infirmier(ère) IADE spécialisés dans ce type d'épreuve seront présentes pendant toute la durée de l'épreuve. Un véhicule volant suivra la course avec le médecin à son bord en liaison téléphonique avec les PC's et sera en mesure d'intervenir au plus vite.

Les personnels de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés pour l'évacuation. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin, une infirmière ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le concurrent est conscient que dans le cas d'une extrême fatigue, son comportement et ses décisions peuvent être altérés. Il lui appartient de ne pas atteindre cet état. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des conséquences de décisions absurdes ou inconséquentes du concurrent.

Il est par ailleurs précisé qu'en dehors du déroulement des courses, le concurrent est toujours sous la responsabilité de l'organisateur et qu'il doit signaler tout souhait de s'éloigner du camp de base afin qu'ils conviennent ensemble des modalités de sécurité appropriées (accompagnement, balises, moyens de communications, etc..)

1.18 : CONDITIONS CLIMATIQUES

Températures moyennes en février : 35 °C la journée, 10 °C la nuit.

Des phénomènes climatiques exceptionnels d'intense chaleur (> 40 °C) peut survenir

1.19 : TEMPS MAXIMAL AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Pour la modalité « non-stop », un temps maximal pour réaliser la totalité du parcours est fixé pour chaque épreuve de type **TREG®**. Ainsi les temps maximaux autorisés sont :

- pour le **TREG®** : 72 heures ;
- pour le **Half TREG®** : 36 heures ;
- pour le **TREG® Marathon** : 18 heures.

Pour la modalité « en étapes », un temps maximal pour réaliser chaque étape sera fixé et communiqué en temps utile à chaque concurrent de cette modalité.

Ces temps maximaux seront définis pour qu'un marcheur endurant puisse boucler chaque course. Des heures limites de départ des PC's (barrières horaires) seront également définies et communiquées dans le RoadBook.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir d'un PC avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au PC).

L'organisateur se réserve le droit de déroger exceptionnellement à ces règles en cas de situation particulière (retard d'un concurrent par suite d'une aide apportée à un autre concurrent, conditions de courses spécifiques...).

Tout concurrent qui aura abandonné ou qui sera mis hors course sera rapatrié en véhicule ou minibus vers le bivouac d'arrivée dans des limites horaires que l'organisation ne peut garantir. Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher ».

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires.

1.20 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un PC. Il doit alors prévenir le responsable du PC, qui sera en charge d'organiser son rapatriement en véhicule 4x4 vers le bivouac d'arrivée lorsque cela sera possible.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

En cas d'abandon impératif entre 2 PC's nécessité par les conditions physiques ou mentales défaillantes du concurrent, celui-ci (ou un autre concurrent lui portant secours) devra utiliser la fonction « Demande d'aide » de sa balise satellite pour avertir les organisateurs de la course.

1.21 : PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Une pénalisation minimum de 6 heures est appliquée pour tout autre manquement au règlement.

Le contrôleur prévient le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non conforme ;
- non présentation d'une pièce d'identité ;
- non allumage du GPS ;
- arrêt volontaire du GPS ;
- non respect des consignes données par le PC ;
- utilisation d'un moyen de transport ;
- départ d'un PC au-delà de l'heure limite ;
- non pointage aux PC's ;
- non assistance à un concurrent en difficulté ;
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement ;
- non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours ;
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage ;
- insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de membre de l'organisation ou d'habitant de la région ;
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve ;
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle antidopage.

1.22 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation d'un concurrent devra être formulée par écrit et adressée à l'attention du Directeur de Course dans les 12 heures après l'affichage des résultats provisoires.

1.23 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'une des épreuves du **TREG®**. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

1.24 : JURY D'ÉPREUVE

SE COMPOSE :

- de l'organisateur ;
- du directeur de la course ;
- du responsable de l'équipe médicale ;
- des responsables des PC's concernés ;
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

1.25 : MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES

ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de contrôle, de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (vent, tempête, ...), les départs peuvent être reportés ou non selon la course concernée. L'organisation mettra tout en œuvre pour organiser les départs de chaque épreuve, même raccourcie, dans le respect de la sécurité des concurrents, quitte à basculer les coureurs d'une épreuve vers une autre. Sans solution, les courses peuvent être annulées.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter les épreuves en cours, voire de modifier les barrières horaires.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

1.26 : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès d'une compagnie d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants dans le cadre de ses événements.

L'organisateur fera bénéficier chaque coureur ou accompagnant d'une assurance Rapatriement et Assistance Médicale souscrite auprès d'un organisme spécialisé.

La convention d'assurance mentionnée ci-dessus sera fournie à chaque concurrent sur simple demande dès son inscription confirmée.

1.27 : ROADBOOK ET ORIENTATION SUR LE PARCOURS

Un descriptif détaillé du parcours est présenté au moment de la remise des dossards. Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les PC's (lieux de ravitaillements, de repos, postes de secours) ... Ce carnet sera donné, en un seul exemplaire, exclusivement aux inscrits.

Un GPS portable (avec piles de rechange) sera fourni à chaque coureur avec les waypoints intégrés du parcours qu'il conviendra de suivre. Une formation à l'utilisation de ce GPS sera donnée le dimanche 17 janvier ou lundi 18 janvier 2027 sur le Bivouac. Le concurrent reconnaît connaître les principes d'utilisation d'un GPS de navigation adapté au Trekking s'engage à participer impérativement à la formation d'utilisation dispensée sur le bivouac. Les concurrents doivent impérativement allumer leur GPS avant le départ de la course et s'engagent à ne pas l'éteindre durant la course. Le concurrent s'engage à ne pas sortir volontairement du parcours de la course intégré dans le GPS et en particulier à ne pas prendre des raccourcis. Il pourrait mettre en jeu sa sécurité.

Une balise de suivi satellite avec appel d'urgence sera fournie également à chaque coureur pour sa sécurité. Il s'engage à la laisser allumée en permanence, à s'assurer pendant l'épreuve qu'elle est bien positionnée en haut de son sac et il comprend que le déclenchement se fait sur un appui long de 3 secondes sur l'une des touches d'appel. Le coureur est également conscient que le signal de la balise ne pourra pas être émis à l'intérieur d'une grotte ou sous un rocher ou tout près d'un grand rocher. De même, le coureur s'engage à allumer son GPS et ne pas compter sur les autres concurrents pour le guider.

Le GPS portable et la balise satellite devront être restitués impérativement à l'organisateur à l'arrivée de l'épreuve. Un chèque de caution de 500 € sera éventuellement demandé afin de garantir la bonne restitution de ces matériels et sera encaissé s'ils ne sont pas rendus à l'issue de l'épreuve.

1.28 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée des courses auxquelles ils participent seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée (sauf pour les coureurs locaux) et tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis pour chaque épreuve. Les vainqueurs homme et femme de chaque course recevront un trophée et/ou un lot. Les catégories classées sont celles de la FFA en vigueur à la date de l'événement :

Le détail des récompenses pourra être communiqué sur demande au moment de la remise des dossards.

Pour les épreuves non-stop, on entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant la barrière horaire :

- de 6 h 59 le vendredi 22 janvier 2027 pour le **TREG®** ;
- de 18 h 59 le mercredi 20 janvier 2027 pour le **Half TREG®** ;
- de 0 h 59 le mercredi 20 janvier 2027 pour le **TREG® Marathon**.

Pour la modalité « par étapes », on entend par « Finisher », tous les participants qui ont bouclé l'intégralité des 5 étapes dans les délais impartis. Les autres seront néanmoins classés par ordre de kilomètres parcourus.

1.29 : DROIT À L'IMAGE

Par sa participation au **TREG® Ennedi**, chaque concurrent autorise l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire :

- son nom,
- son image,
- sa voix
- et sa prestation sportive

dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce notamment sans que cette liste ne soit exhaustive :

- support papier (tirages des photographies),
- catalogues et éditions diverses, CDROM/DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour,
- tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.),
- médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques),
- supports de communication interne,
- supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc...),
- supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.),
- intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque concurrent(e) garantit n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image est consentie à titre gratuit par chaque concurrent régulièrement inscrit.

Chaque concurrent qui ne souhaite pas accorder à l'organisation le droit à l'image ci-dessus mentionné, peut exprimer son refus par lettre simple à l'adresse :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 Avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

ou e-mail à l'adresse : jph.allaire@le-treg.com .

1.30 : C.N.I.L.

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à l'une des épreuves du **TREG®**, (inscription).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON